

Mode d'emploi du gilet de sécurité

Le gilet de sécurité doit être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, de nuit comme de jour, quelles que soient les conditions de visibilité, à la suite d'un arrêt d'urgence. Le gilet doit être facilement accessible (dans la boîte à gants, sous le siège, etc.). Sur autoroute, le conducteur revêtu de son gilet de sécurité doit sortir de son véhicule côté passager et se mettre le plus vite possible en sécurité derrière les glissières.

Mode d'emploi du triangle :

Le triangle de pré signalisation doit se trouver à bord du véhicule.

- ▶ Le triangle est obligatoire si le véhicule est immobilisé sur la chaussée.
- ▶ Le triangle n'est pas obligatoire si le véhicule est immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU), qui ne fait pas partie de la chaussée.
- ▶ Si le véhicule immobilisé empiète sur la chaussée de l'autoroute, le conducteur doit se poser la question de l'utilisation du triangle.
- ▶ En règle générale, le triangle n'est pas obligatoire lorsque sa pose, sur tout type de route, constitue une mise en danger de la vie du conducteur, ce qu'il lui appartient d'évaluer.

Le gilet et le triangle doivent être conformes à la réglementation en vigueur (marquage Communauté européenne « CE » pour le gilet et certification par le marquage « E 27 R » pour le triangle).



**Les conducteurs de tout véhicule en circulation
devront désormais disposer d'un gilet de sécurité
et d'un triangle de pré-signalisation**

	
LE GILET	LE TRIANGLE
LE GILET	LE TRIANGLE

[+ Ajouter ce module à mon site](#) [Envoyer ce module à un ami](#)

[Voir la campagne](#)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

